

LA NOUVELLE SAISON DES « LÉGUMES »

# Vous voulez manger des légumes bio ? Réservez votre panier !

L'Amap "Les Agues" qui vient de tenir son assemblée générale dispose de quelques « paniers » supplémentaires, pour toutes personnes désireuses de manger des légumes bio.

L'Amap, pour "Association pour le maintien d'une agriculture paysanne", est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et des producteurs locaux, débouchant sur un partage régulier de récolte composée des produits de l'exploitation. L'Amap est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie (la « saison »). Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilité du consommateur. Il représente une forme de « circuit court » de distribution.

Le contrat d'engagement pour les Agues courra de mai à décembre 2016, près de huit mois de récolte. Il est passé entre le producteur, Cédric Couloudou de Biganos, et l'adhérent de l'Amap. Le prix du panier a été fixé à 14 € pour un



La "Ferme du Vieux Pommier", à Biganos, fournit en légumes bio l'Amap "Les Agues" de Lanton. Une forme de « circuit court » de distribution.

petit panier et à 20 € pour un grand, par semaine. Soit pour 33 semaines 8 chèques mensuels, établis à l'ordre de Cédric. Petit panier : 57,75 €. Grand Panier : 82,50 €. Au début de chaque contrat l'amapien remet au coordinateur l'ensemble des chèques qui seront donnés au fur et à mesure au producteur. Ils seront ensuite remis mensuellement à Cédric par l'Amap.

Le producteur s'engage ainsi à fournir, chaque semaine, durant la saison, un panier de légumes variés cultivés sur son exploitation certifiée Bio, à respecter la Charte de l'Agriculture Paysanne et à donner une information aux adhérents sur les aléas climatiques et l'évolution des cultures. L'adhérent s'engage, lui, selon la Charte des Amap, à soutenir le producteur dans sa démarche par

un achat sur la saison, à trouver un remplaçant en cas d'empêchement, à prévenir suffisamment tôt d'une modification (petit ou grand panier), à participer à la vie de l'Amap, à assurer un portage des paniers du groupe selon un calendrier, afin d'éviter les déplacements individuels.

Contact : 06.08.84.11.85.